



Royaume de Belgique

Intervention de S.E. Monsieur Marc Pecsteen de Buytsverve,
Ambassadeur, Représentant permanent

Au Conseil de sécurité des Nations Unies

Réunion Arria

« Moving from a Culture of Impunity to a Culture of Deterrence : The Use of Sanctions in Addressing Sexual Violence in Conflict »

New York, le 22 octobre 2018

Monsieur/Madame le/la Président(e),
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais vous remercier, Monsieur/Madame le/la Président(e), pour l'organisation de ce débat ainsi que les intervenants pour leur excellent exposé qui a souligné l'importance de la lutte contre la violence sexuelle.

Nous voudrions commencer par saluer le Prix Nobel de la Paix donné au Docteur Mukwege et à Madame Murad, pour leurs efforts dans la lutte contre les violences sexuelles employées comme « armes de guerre » dans les conflits. La reconnaissance de ces efforts est un message fort sur l'importance de ce combat.

Mesdames et messieurs,

Cela fait dix ans que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1820, concrétisant l'intention du Conseil de prendre des mesures ciblées contre les personnes qui commettent des viols et d'autres formes de violence sexuelle dans le cadre d'un conflit armé. C'était une étape importante vers la reconnaissance de la gravité de cette problématique. La Belgique, qui était membre non-permanent du Conseil de sécurité au moment de son adoption, a toujours attaché une grande importance à la mise en œuvre de cette résolution historique, et de ses résolutions de suivi.

Aujourd'hui, il y a cinq régimes de sanctions dans le cadre des conflits en RCA, en RDC, au Mali, en Somalie et au Sud Soudan – qui tous incluent explicitement la violence sexuelle et la violence basée sur le genre dans les critères de désignation. Il y a aussi trois régimes – la Lybie, le Soudan et le Yémen – où ce critère a été inclus de manière indirecte.

La RCA était le premier régime pour lequel le Conseil a introduit un critère autonome pour la violence sexuelle. Parmi les 11 individus et deux entités listés, la violence sexuelle est spécifiquement mentionnée dans les motivations de quatre individus et une entité. De notre point de vue de membre entrant du Conseil, le régime pour la RCA constitue une illustration du potentiel important – mais encore insuffisamment exploité – des sanctions ciblées dans le cadre de la lutte contre la violence sexuelle dans les situations de conflit armé.

La Belgique soutient les efforts visant à introduire un critère spécifique pour la violence sexuelle dans les cas pertinents de régimes où un tel critère autonome n'existe pas ainsi que les efforts visant à harmoniser les critères de désignation visant la violence sexuelle. Dans le même esprit, nous saluons l'interaction accrue entre la Représentante spéciale du Secrétaire général sur la violence sexuelle dans les conflits et le Conseil de sécurité. Nous encourageons également le partage d'informations avec les comités de sanctions et les groupes d'experts, en vue d'assurer une plus grande cohérence entre les différents régimes de sanction dans ce domaine. Nous appelons les groupes d'experts à rapporter, le cas échéant, sur les violences sexuelles et les violences basées sur le genre. Dans ce cadre, il pourrait être utile d'élaborer un manuel spécifique sur la violence sexuelle et basée sur le genre à destination des experts.

Mesdames et messieurs,

Malgré le travail important qui a été accompli, la lutte contre les violences sexuelles est loin d'avoir abouti. A l'heure où nous parlons, les violences sexuelles contre les femmes et les filles, les hommes et les garçons persistent dans des zones de conflit partout dans le monde. La Belgique est profondément préoccupée par ces situations et appelle tous les Etats, à mettre en œuvre les résolutions 1325 et 1820, y inclus par l'élaboration et la mise à jour des plans nationaux sur les Femmes, la Paix et la Sécurité. La Belgique appelle également à continuer à soutenir le travail de la Représentante spéciale du Secrétaire général ainsi que de l'équipe d'experts sur l'état de droit et la violence sexuelle dans les conflits.

Je vous remercie